

Charte de service à la clientèle

SOPREMA ENTREPRISES s'engage à :



vous assurer un diagnostic sûr
et des conseils professionnels



vous fournir un devis sous 48 heures
après visite



effectuer une intervention sous 48 heures
dans le cadre d'un contrat d'entretien
en cas d'urgence*



garantir des travaux réalisés avec soin
en limitant au maximum les perturbations
et les salissures



vous informer sur l'état d'avancement
des travaux



respecter les délais d'intervention
et les horaires de rendez-vous



réaliser des travaux selon les règles
de l'art dans le respect intégral des règles
de sécurité et de la législation du travail



mettre à votre service un interlocuteur
unique du devis jusqu'à la facturation

* Réception des appels de 8h à 13h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi.